115 ont été dirigés sur l'hôpital militaire, bien que leur état de santé se soit sensiblement amélioré pendant le voyage.
La traversée a été bonne sauf, toutefois, dans la Méditerranée où le navire a éprouvé une forte bourrasque qui a retardé la marche, fatigué les malades et occasionné 3 décès.
De Majunga à Port-Saïd il y a eu 4 décès à bord.
Parmi les passagers se trouvent le capitaine Zobel, Verguès, officier d'administration, les 4 médecins convoyeurs : Schmidt, médecin-major; Layrac, Bouchereau et Fournier; 2 aumôniers : les PP. Iver et Janny.
Le général de Vaulgrenant, accompagné de son état-major et le haut personnel de la Compagnie des Docks, assistaient au débarquement.

La situation à Madagascar

Marseille, 20 janvier. — Les journaux de Madagascar, arrivés cette après-midi, par le *Djemmah*, apportent les nouvelles suivantes :
« Une sorte d'anarchie règne par toute l'île; les tribus, dans le Sud principalement, sont parties en guerre les unes contre les autres, surtout contre les Hovas, qu'elles attaquent de tous côtés. A Makanaro, les peuplades du versant sud-est ont battu les Hovas, en leur infligeant de grandes pertes, et ont pillé plusieurs villages.
» Le mouvement d'émigration s'accentue d'une façon alarmante ; il est grand temps que ceux qui ont pour mission de sauvegarder les intérêts de l'île, et d'assurer son avenir, se mettent à l'œuvre, pour enrayer ce flot montant, qui compromettra et tuera la véritable colonisation.
» Des milliers de mineurs du sud-africain se disposent à arriver en masse, sans savoir si l'exploitation des terrains aurifères leur sera permise, et *dans quelles conditions*. Il est temps qu'on prenne de sérieuses décisions à ce sujet.
» Les nouvelles qui arrivent de Majunga, sont loin d'être bonnes. Le commerce est dans le marasme le plus complet, et est menacé de ruine. Les étrangers sont complètement découragés, et plusieurs maisons sont à deux doigts de la faillite.
» Toute la côte ouest est désolée par la sécheresse épouvantable; le travail est nul, Les indigènes sont indifférents, hostiles ou craintifs. Les affaires ne marchent pas.
» Par le *Djemmah*, le 8 décembre, les survivants du bataillon des volontaires de la Réunion, sont rentrés dans leur pays natal; ils étaient au nombre de 300, sur un effectif de 580, dont se composait le bataillon, au début de la guerre.
» Dans le sud, l'autorité des commandants hovas est contestée par les tribus insoumises ; des troubles sont à craindre.
» A Tananarive, la tranquillité est parfaite. Les cultivateurs et les *bergers sont retournés* à leurs rivières et à leurs troupeaux, sans se soucier de la politique.
» Le ministre de l'Intérieur a donné la liberté à 5,000 esclaves ; puis a invité ses compatriotes à agir comme lui, afin d'anticiper sur l'application des lois françaises, qui peuvent être votées à ce sujet.
» Mgr Cazet, évêque de Madagascar, a repris possession de son siège à Tananarive. Il doit se rendre à Jialaraitsoa, où les établissements religieux reçoivent de nombreux élèves des deux sexes.
» Les premiers jours du mois de décembre, sont morts à Majunga, le capitaine Desplanque, de l'infanterie de marine, les sergents Chamberlin et Douvrin, du 3e génie.
» Le 15 décembre, le *Dupetit-Thouars* partait pour le sud dans le but d'opérer une croisière entre Vatomondy et Port-Dauphin. Il emportait un peloton de 50 soldats destinés à rétablir l'ordre un peu troublé à Vatomondry ».

L'affaire d'escroquerie de l'arsenal maritime de Toulon

Toulon, 20 janvier. — Le Tribunal maritime s'est réuni ce matin, sous la *présidence du capitaine de vaisseau* Pissère, pour juger l'affaire d'escroquerie, commise dans l'arsenal maritime, par divers entrepreneurs, et pour lesquels déjà Fouque, le conducteur des travaux hydrauliques, fut condamné le 17 octobre dernier, à 15 ans de *travaux forcés par contumace*. Il s'agit, on le sait, de majoration de journées pour un chiffre considérable.
La déposition de M. Zurcher, l'un des témoins, directeur des travaux hydrauliques, a provoqué des attaques violentes de la défense, contre le système de comptabilité employé.
Quatre prévenus comparaissaient : MM. Martinen entrepreneur, Fabre et Bava, sous-entrepreneurs et Barthélemy, contre-maître aux travaux hydrauliques.
L'audience a été levée à midi, et renvoyée à 2 heures et demie.
Toulon, 20 janvier. — La deuxième séance du tribunal maritime, a duré jusqu'à 7 heures et demie ; elle a été très mouvementée. Les fournisseurs accusés rejettent sur le fonctionnement des services, la responsabilité de ce qu'ils appellent les erreurs de comptabilité. L'affaire sera reprise demain matin. On s'attend à de nouveaux incidents.

Le bruit d'une visite de Guillaume II au tzarewitch démenti

Berlin, 20 janvier. — On dément, dans les cercles bien informés, que l'Empereur et l'impératrice doivent faire une visite au tsarewitch sur le territoire français.

L'état de la marine anglaise

Paris, 20 janvier. — Nous croyons savoir, dit la *Petite République de demain*, que, *d'après un rapport parvenu* au ministère de la marine, tous les contre-torpilleurs anglais, mis à l'essai, que l'on destinait au renforcement de l'escadre volante et de l'escadre de la Manche, ont, à l'exception *d'un seul*, révélé de tels défauts, qu'il est nécessaire de les faire rentrer dans les docks.
Le même rapport présente, en outre, cette observation importante, que l'Angleterre ne pourrait pas, en cas d'évènement, maintenir entièrement sa flotte, faute d'un nombre suffisant d'inscrits maritimes et surtout d'hommes exercés au canonnage.

Les massacres du Harrar. — Horribles détails

Londres, 20 janvier. — Le *Daily News* donne, dans une correspondance de Constantinople, des détails sur les massacres du Harrar : deux églises grégoriennes furent pillées; les femmes et les enfants qui s'y étaient réfugiés furent livrés aux flammes.
Un directeur de l'Académie Américaine fut écorché vif puis taillé en pièces.
Les têtes coupées des victimes servaient de ballons aux soldats, qui se les lançaient du pied, ou étaient plantées sur des piques et promenées par la ville.

La soumission du roi des Achantis à l'Angleterre

Cape-Coast-Castle, 20 janvier. — Le roi des Achantis a *fait publiquement sa soumission à l'Angleterre* aujourd'hui lundi.
Il est question de le transférer, ainsi que plusieurs de ses parents, à Cape-Coast-Castle, pendant le règlement de la question d'indemnité. Une colonne volante se dirige actuellement de Cornassi vers Manfou, dans l'intérieur.

La doctrine de Monroë

New-York, 20 janvier. — Le comité du Sénat pour les Affaires étrangères a déposé une résolution affirmant à nouveau la doctrine et les principes de Monroë, et déclarant que les Etats-Unis invoqueront cette doctrine contre toute tentative faite par les puissances européennes pour acquérir un nouveau territoire sur le continent américain.

Autour du cercueil de M. Floquet

Paris, 20 janvier. — Le cercueil de M. Floquet a été placé aujourd'hui sur un catafalque dans le cabinet de travail du défunt ; le corps sera exposé mercredi dans la cour de la maison mortuaire.
Déjà des manifestations maçonniques se produisent autour du cercueil de l'ancien président de la Chambre. Parmi les visiteurs qui se sont rendus aujourd'hui rue de Lille, on cite le grand commandeur, le grand chancelier et les membres du Suprême conseil du rite écossais. Des télégrammes de condoléance ont été envoyés par la loge la Justice du Grand-Orient de France et par les loges maçonniques d'Avignon, d'Annecy, de Cahors, de l'Hérault, etc.
Aux obsèques, les discours seront prononcés au cimetière du Père-Lachaise, devant le caveau de la famille Risler dans lequel sera inhumé provisoirement le corps de M. Floquet.

Le voyage du Président de la République dans le Midi

Paris, 20 janvier. — Le voyage que le Président de la République doit faire dans le Midi n'est pas encore définitivement arrêté. Néanmoins, le *Temps* annonce que M. Félix Faure se rendrait directement à Nice, où aura lieu l'inauguration du monument commémoratif du centenaire de la réunion du comté de Nice à la France. Le Président gagnerait Toulon sur un navire de guerre de la flotte ; de Toulon à Marseille, le trajet se ferait en chemin de fer.
Des fêtes splendides seraient données à Marseille en l'honneur du chef de l'Etat.
Enfin, le retour à Paris s'effectuerait par Lyon où M. Félix Faure s'arrêterait au moins 24 heures.

Le rappel de M. de Béhaine

Londres, 20 janvier. — On mande de Rome au *Standard* que le Vatican a été informé hier du départ définitif de M. Lefebvre de Béhaine. On dit que l'ambassadeur français n'était pas d'accord avec son gouvernement au sujet de la politique à suivre vis-à-vis du Pape.
Paris, 20 janvier. — Le *Jour*, dont on connait les attaches, avec le ministère radical, publie un entrefilet, dont voici le passage principal :
» La vérité, que nous croyons connaître, est celle-ci : M. Lefebvre de Béhaine vient de manquer à ses devoirs de représentant d'un gouvernement républicain. Il s'est prêté avec beaucoup trop de bonne grâce à un entretien fâcheux, au cours duquel le souverain Pontife s'est répandu en doléances et en récriminations contre le projet de loi sur le régime des associations. Comme l'a fort bien dit un de nos confrères, le gouvernement ne saurait consentir à entrer, sur ce point, en négociations avec le Vatican.
» La France républicaine, la France soucieuse de l'égalité pour tous, attend avec impatience la loi en question. M. Lefebvre de Béhaine ne l'a pas assez dit au pape. Nous sommes en République, Léon XIII voudra bien ne pas en douter, et le gouvernement a besoin que tous ses agents admettent, reconnaissent, défendent les lois qui ont pour objet les intérêts pressants de la République.
» Ajoutons que M. Berthelot, qui est l'un des principaux représentants de la Libre-Pensée en Europe, a probablement voulu donner une preuve nouvelle du désir que le cabinet a de marcher en avant dans la voie anticléricale. Nous savons où nous a menés la politique de concessions, d'attermoiements et de sollicitude envers les prêtres et les monarchistes plus ou moins ralliés.
» Les résultats sont piteux. On n'a pu tenir ces messieurs par les flatteries et les privilèges : le gouvernement entend désormais se faire obéir, se faire craindre. Il usera de sa force et de son pouvoir. Il donnera enfin satisfaction aux soldats de la première heure, à ceux qui ne sont pas les derniers venus dans la place, aux démocrates qui n'ont rien de commun avec les partisans du trône et de l'autel.
Paris, 20 janvier. — Le ministre n'avait pas jugé à propos de démentir l'ors de son apparition, la nouvelle du rappel de notre ambassadeur auprès du Vatican. Il est donc hors de doute qu'elle n'était pas dépourvue de fondement.
Devant la réprobation qu'a soulevée ce rappel, non seulement chez tous les esprits indépendants, mais encore chez beaucoup d'*hommes politiques*, qui n'éprouvent, à l'égard de la papauté, aucun sentiment de tendresse, mais se rendent pourtant compte de l'importance de son action dans le monde, le gouvernement s'est pris à réfléchir.
Les organes officieux déclarent, maintenant, que ce rappel n'est encore que du domaine des choses possibles, que M. Lefebvre de Béhaine n'a peut-être été rappelé à Paris que pour donner certaines explications, etc.
S'il a dépassé, dans une trop large mesure, disent-ils, les instructions qui devaient régler sa conduite, il se peut qu'il ne retourne pas à son poste ; si, par contre, rien n'est compromis (sic): si le Vatican comprend que nous devons réserver notre liberté d'action, (?) (sic), on verrait, sans surprise, rendre, au Pape, un ambassadeur qui est, près de lui, *persona gratissima*.
Rapprochons ces dires de la note donnée, par un journal qui puise généralement ses informations à bonne source: il serait piquant, disait ce journal, et nullement impossible que M. Bourgeois suppléât son auxiliaire improvisé, et refusât, pour l'honneur de son ministère, d'assumer *la responsabilité d'une lourde faute.*

Le procès des prêtres pyrénéens contre un journal de Paris

Tarbes, 20 janvier. — Samedi est venu devant le tribunal correctionnel de Tarbes, présidé par M. Brouste, le procès en diffamation intenté par les 386 prêtres pyrénéens contre l'*Echo de Paris*. L'article incriminé : « En vacances », a paru le 21 août 1895 sous la signature Tybalt, pseudonyme de notre décadent compatriote Tailhade.
Maître d'Essautyer, du barreau de Lyon, a brillamment réfuté l'incompétence basée par Me Ulrich, défenseur de l'*Echo de Paris*, sur l'indivisibilité des imputations et injures lancées contre le clergé pyrénéen.
Le jugement sera rendu à huitaine sur cette exception.

Le renvoi de l'affaire Arton

Londres, 20 janvier. — L'affaire Arton est revenue aujourd'hui devant le lord chief justice.
Le sollicitor général continue les explications qu'il avait commencées samedi pour montrer que la falsification des comptes rentre parmi les cas prévus dans le traité d'extradition.
Après le sollicitor général, M. Mathews prend la parole pour combattre la théorie suivant laquelle Arton peut être extradé sur le chef de la falsification de comptes.
La discussion au point de vue légal se poursuit péniblement. Les juges posent de nombreuses questions : il semble difficile de s'accorder sur les versions anglaises et française du traité d'extradition. On revient vingt fois sur le même argument sans faire un pas vers la solution.
Enfin, on ajourne l'audience à deux heures pour permettre de prendre un lunch.
Londres, 20 janvier. — L'affaire Arton est terminée *mais la décision des juges est ajournée. Sine die.*
Paris, 20 janvier. — On commente beaucoup, dans les cercles politiques, le renvoi inattendu de l'affaire Arton à une date indéterminée. On ne s'arrête pas, un instant, à la raison donnée, par certains journaux, du défaut de concordance des lois anglaises et françaises, sur la question de faux.
On pense plutôt à voir, dans ce renvoi, une manœuvre du gouvernement anglais, qui voudrait faire de l'extradition d'Arton, la rançon de quelque avantage à obtenir dans l'arrangement en cours de négociation entre les deux pays.
D'autre part on annonce que l'affaire des Chemins de fer du Sud ne tardera pas à être abandonnée.
Il y a là, dit-on, un changement d'orientation, qui en laisse deviner long sur l'état d'esprit actuel du cabinet radical.
Londres, 20 janvier. — Le jugement de la Cour du Banc de la reine, dans l'affaire Arton, sera vraisemblablement rendu dans le courant de la semaine.
Me Tewton a toujours l'intention de faire un dernier appel, devant le ministre de l'intérieur.
Le fils d'Arton assistait encore aujourd'hui à l'audience; il a déclaré que son père, prévoyant son extradition, préparait sa défense devant les tribunaux français.

Quadruple assassinat

Un épouvantable forfait a été commis : une femme et trois enfants ont été assassinés à Sainte-Claire-sur-Liette; la découverte des cadavres a été faite par un chien, dans le bois de la Chesnaye. La mère et les trois enfants ont été trouvés tout nus, et leurs cadavres étaient horriblement mutilés. Un des assassins a été arrêté : les détails manquent. L'émotion est grande dans la région.

Un nouveau scandale en Algérie

On lit dans la *Presse* :
« Notre correspondant d'Oran nous écrit que, depuis quelques jours, court le bruit persistant qu'un gros scandale, dans lequel se trouveraient compromises des personnalités appartenant au monde judiciaire, serait à la veille d'éclater à Mascara ».

L'Angleterre en Egypte

Le *Standard* et les journaux anglais disent qu'il faut qu'on renonce à la pensée de voir l'Angleterre abandonner l'Egypte, qu'elle ne saurait laisser ses intérêts pour les bonnes grâces de l'univers entier, qui ne lui sont pas indispensables.
On ne peut pas fouler le droit plus cyniquement au nom des intérêts et de la force.

La guerre contre les Achantis

Londres, 20 janvier. — Une dépêche de sir Francis Scott, au département de la guerre, datée de Coumassie 17 janvier, confirme que cette dernière ville a été occupée sans combat ce même jour, à une heure de l'après-midi.

TIRAGES FINANCIERS

Ville de Paris 1871

Le numéro 147,436 gagne 100,000 francs.
Les numéros 497,861 et 1,012,337 gagnent chacun 50,000 francs.
Les dix numéros suivants gagnent 10,000 fr. : 891,832 1,150,225 — 381,521 — 1,167,726 — 614,340 — 1,247,307 408,398 — 455,134 — 160,236 — 364,365.
Les 75 numéros suivants gagnant chacun 1,000 fr. :

286.854	474.909	898.224	546.268	628.743
1.265.612	1.125.144	195.442	691.677	1.091.508
503.418	1.077.216	467.009	428.938	1.011.493
707.103	285.205	247.069	1.270.660	744.185
1.127.607	1.007.265	255.374	88.858	944.297
825.212	746.538	239 707	898.326	392.231
328.680	903.645	669.748	1.171 369	467.019
590.136	69.064	563.723	1.246.612	654.906
633.222	707.198	1.088.928	555.078	220.264
370.263	1 027.074	417.384	1.143.333	91.353
405.688	170 785	740.966	92.690	150.852
1.074.201	1.036.220	455.135	238.904	489.169
544.653	1.282.543	21.748	1.052.939	1.290
567.039	19.020	830.766	285.210	827.168
164.168	20.945	659.524	91.347	164.168
886.665				

LES PROPOS DE ROSALIE

Macarons. — Sauce piquante pour utiliser les restes. — Bouilli aux pommes frites. — La volière et la maladie des oiseaux. — Un baromètre original.

Pendant les jours de fête qui terminent la vieille année et ouvrent la nouvelle, les familles sont joyeuses et au complet ; les enfants reviennent qui de la pension, qui du collège, et durant une semaine, la maison est en liesse. Quelques mamans ont songé à me demander la recette d'une friandise simple et peu coûteuse à préparer.
Vous trouverez dans mon volume des « Propos de Rosalie » *une quantité d'indications pour des crêmes, des gâteaux*, des bonbons, etc.
Voici maintenant la manière de fabriquer des macarons aux amandes, si délicieux lorsqu'ils sont réussis.
Vous prenez 250 grammes d'amandes douces, vous les mondez et les pilez dans un mortier, en ajoutant peu à peu deux blancs d'œufs. Quand les amandes sont toutes écrasées, vous les mélangez en continuant de piler et toujours peu à peu, avec 300 grammes de sucre en poudre. Si vous le désirez, vous pouvez aromatiser votre pâte avec du zeste de citron coupé très mince, de la poudre de vanille ou de la fleur d'oranger hachée
Pour la cuisson, vous prenez une feuille de papier blanc que vous posez sur une plaque de tôle, et à l'aide d'une cuillère à café, vous garnissez le papier de petits tas de pâte assez éloignés les uns des autres ; vous mettez cuire à un four modéré. Quand les macarons sont cuits et d'un beau blond, vous retirez la feuille de papier que vous remplacez par une autre et vous avez encore de la pâte à utiliser.
Vous détachez les gâteaux du papier quand ils sont froids ; en humectant légèrement l'envers d'un peu d'eau l'opération est très facile.
Les mamans qui réclament une friandise simple et ne coûtant pas cher, seront, je crois, satisfaite de ces petits macarons.

***

Si le dessert amène le sourire sur bien des lèvres mignonnes, ce n'est, en somme, que du superflu dont seules les familles aisées peuvent s'accorder le luxe ; il ne faut donc pas que tante Rosalie, qui parle pour tous, délaisse la cuisine pratique pour les poêlons à pastilles et les moules à gâteaux.
Je vais donc aujourd'hui vous donner deux bons conseils pour utiliser les restes.
Manger bon, sans pour cela augmenter la dépense du ménage, n'est pas défendu, et c'est ce à quoi la vraie femme doit s'appliquer.
Voici d'abord une excellente sauce piquante, qui peut trouver grâce, lorsqu'elle est bien réussie, devant les tables les mieux servies.
Vous prenez plein vos deux mains d'échalotes et un oignon. Vous hachez le tout excessivement fin. Vous faites dans la casserole, soit à la graisse, soit au beurre, un roux très foncé; vous mettez alors frire quelques minutes votre hachis d'échalote dans ce roux, puis vous mouillez d'eau ou mieux, de bouillon. Vous ajoutez trois bonnes cuillerées de vinaigre, du sel et du poivre.
Quand la sauce commence à bouillir, vous mettez à cuire dedans les restes de viande que vous voulez utiliser.
Si c'est du bouilli, vous laissez mijoter une heure ; si *ce sont des reliefs de rôtis, tels que gigot*, veau, bœuf, etc., vous laissez cuire deux heures.
La viande doit naturellement être coupée en tranche si la chose se peut.
Je vous assure que préparés ainsi, les restes de gigots *sont tout simplement exquis*, et tant qu'au modeste bouilli, il est si bon que je ne puis que vous dire : essayez-en.
Voici une autre manière d'accomoder le bœuf du pot au feu, qui n'est pas mauvaise du tout, à mon goût, rien n'aide à consommer cette « viande moins le jus » comme disait Brillat-Savarin, que la sauce piquante dont je viens de vous donner la recette; cependant, comme vous connaissez le proverbe : « Il vaut mieux avoir deux cordes à son arc qu'une », vous pourrez essayer cette seconde préparation.
Faites aux trois quarts frire en pleine friture des pommes de terre de Hollande coupées en rond et un peu épaisses, retirez du feu, et faites revenir légèrement dans le beurre votre bœuf coupé en tranches un peu épaisses; ajoutez vos pommes de terre frites, un hachis d'ail et de persil, poivre et sel, sautez au feu doux pendant cinq minutes ; servez très chaud.
Votre bouilli, préparé de ces différentes façons, se mangera fort bien, et personne ne lui fera la grimace ; avec un peu d'idée, la maîtresse de maison peut varier à l'infini et donner aux siens une nourriture engageante, sans dépenser un liard de plus.

***

Voulez-vous que, variant nos plaisirs, nous passions de l'utile à l'agréable, et que nous causions quelque instants de ce chapitre toujours si intéressant pour les maîtresses de maison, à savoir : Quelles sont les choses qui peuvent embellir notre intérieur ? Je vous ai parlé des fleurs, des plantes vertes ; aujourd'hui, je veux vous entretenir des oiseaux ; aussi bien, plusieurs d'entre vous qui possèdent, paraît-il, toute une collection de gent plumée, me demandent de leur donner quelques indications sur les maladies les plus communes qui frappent les oiseaux : les aphthes, le bouton et la pépie, qui est comme une espece de mal de gorge.
J'aime beaucoup tous les petits animaux qui vivent autour de nous : les chiens sont si bons, les chats si gracieux et les oiseaux chantent si bien; toutes ces bestioles mettent dans notre maison une telle vie, que je comprends fort les personnes qui prennent plaisir à élever et à soigner, suivant leur goût, des oiseaux, des chiens ou même des chats.
Une belle volière bien garnie est, à mon avis, un des plus jolis ornements de la salle à manger ou de l'antichambre.
Il y a des cages de luxe qui atteignent un chiffre fort élevé; mais sans jeter les gros sous par la fenêtre, vous pouvez fort bien vous arranger une jolie volière, pour un prix modeste.
Vous achetez une grande cage de forme élégante, vous faites confectionner par votre menuisier une petite table plus grande que votre cage de vingt bons centimètres ; sur toutes les faces tout autour de cette table, vous faites placer un rebord, de façon à ce que votre cage une fois mise sur la table, il vous reste de tous les côtés de cette table la place de mettre des pots de fleurs, que le rebord est destiné à retenir. De cette façon, vous entourez votre volière de verdure, plantes vertes, plantes retombantes, etc.: c'est fort joli et donne un air de fraîcheur et d'élégance à la pièce que vous choisissez pour loger vos oiseaux.
Ces volières-là se peuplent de toutes sortes d'espèces; plus il y a de variétés, plus la cage flatte l'œil.
Mais il va sans dire que les oiseaux qui vivent ainsi mêlés ne peuvent reproduire; il faut, si vous désirez vous livrer à l'élevage des oiseaux qui pondent en cage, comme les canaris, les linots, les chardonnerets, etc., séparer ces oiseaux là des autres, et soigner chaque sujet à part.
Pour éloigner la mortalité de la volière, il faut une grande propreté ; la même personne doit autant que possible prendre soin des oiseaux. Ces petits volatiles reconnaissent parfaitement ceux qui les soignent, ils s'habituent au visage et ne s'effrayent plus quand on les nettoie, ou quand on leur donne leur nourriture. Cette nourriture est très importante, car elle doit être variée et pas trop échauffante. Un mélange par parties égales de chènevis, d'alpiste, de millet et de navette est ce qu'il y a de mieux pour les oiseaux qui mangent du grain. *Pour les autres, comme les rossignols, les cardinaux*, etc.; il faut une pâtée spéciale qui varie avec les espèces.
Pour les petites maladies dont me parlent mes nièces, on peut fort bien les guérir avec un peu de patience et de soin.
Ce serait un tort de croire qu'on ne peut traiter les oiseaux comme tel ou tel autre animal. J'ai connu une vieille dame qui possédait une chambre transformée en volière, où il y avait peut-être une centaine d'oiseaux. Elle ne perdait presque pas de ses pensionnaires et les soignait, quand ils étaient malades, comme elle eût fait pour un jeune enfant.
Il y a beaucoup de maladies auxquelles les oiseaux sont sujets; pour aujourd'hui, nous ne nous occuperons que des trois plus communes :
1° Les aphthes. — On prend l'oiseau dans sa main, et tout doucement, avec un pinceau très fin, on lui frotte les narrines et le bec avec un peu de vinaigre: on le met dans une cage à part et on lui donne dans son eau un peu de miel.
2° Le bouton. — Cette maladie est très fréquente, elle *se reconnaît facilement : l'oiseau se met en boule et* demeure triste.
Ce bouton se trouve au croupion : s'il est blanc on le crève avec une pointe d'aiguille, puis on lave la plaie avec un peu d'eau phéniquée, plusieurs fois dans la journée ; le lendemain, on y met du cérat, et l'on donne une nourriture rafraîchissante, un peu de verdure.
3° La pépie. — La langue et la gorge des oiseaux est blanchâtre et ils ne mangent presque pas. Dans ce cas, faites bouillir quelques feuilles de ronce dans un demi-verre d'eau, ajoutez à cette eau un peu de miel, et à l'aide d'un petit pinceau, barbouillez avec cette solution la gorge de l'animal. Mettez le dans une cage seul et donnez-lui pendant deux ou trois jours des graines de laitues et mettez un peu de sucre candi dans son abreuvoir.
Voilà en quelques lignes, mes chères nièces, un petit aperçu des soins à donner aux oiseaux ; mais c'est une question qui a besoin de développement et nous y reviendrons si elle peut vous intéresser.
Pour terminer, je veux vous indiquer la façon d'avoir un baromètre à bon marché.
Procurez-vous une sangsue, mettez-là dans un bocal en verre blanc, plutôt large qu'étroit. Couvrez le bocal avec un morceau de toile que vous percerez de quelques trous, et renouvelez l'eau tous les douze ou quinze jours. Voilà votre baromètre confectionné, il ne vous reste qu'à le consulter.
Si la sangsue est roulée sur elle-même et sans mouvement au fond du bocal, vous pouvez sans crainte partir en promenade; il fera beau !
Si la sangsue monte à la surface de l'eau, restez chez vous ou ne sortez qu'avec un parapluie.
Si la sangsue parcourt vivement le bocal, le grand vent est à redouter.
Si elle fait des soubresauts, si elle éprouve comme des convulsions, il y aura des tempêtes.
Voilà ce que je me suis laissé dire, est-ce exact ? je n'en suis pas sûre, on peut toujours essayer, ce serait un baromètre pas banal, et pour ce qu'il coûte !

TANTE ROSALIE.

Bulletin Météorologique

Roubaix, **Lundi** 20 janvier 1896.

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
2 heures soir	7° au-dessus	783 m/m	Beau fixe
5 heures soir	7°	783 m/m	»
9 heures soir	5° »	783 m/m	»
Mardi 21 janvier 1896			
Minuit	5° au-dessus	783 m/m	Beau fixe
1 heure matin	5° »	783 m/m	»
2 h. »	5° »	783 m/m	»

Paris. — Lundi 20 janvier 1895. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Le baromètre monte ; les hauteurs sont supérieures à 770 mm. sur les Iles-Britanniques, la France, le sud de la Scandinavie et le centre du continent. Les courants du large persistent en Ecosse et sur la côte de Norvège. Le vent est faible de l'est sur la France. Il est tombé quelques pluies accompagnées de neige sur le bord de l'Europe.
La baisse de température est générale. Ce matin le thermomètre marquait — 16° à Hermanstadt — 3° à Lyon, + 4° à Paris Valentia et 12° à Alger. On notait + 4° au puy de Dôme et au mont Ventoux, — 3° au pic du Midi. — En France, le ciel va rester nuageux ou brumeux avec temps frais dans l'Ouest et un peu froid dans l'Est. A Paris, hier ciel couvert Moyenne d'hier, 19 janvier : 5°0, supérieure de 2°7 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxim. : 5°9 ; minimum de ce matin : 3°7. Baromètre, à sept heures du matin : 771 mm. — A la tour Eiffel, max., 3°5; minimum : 1°6. Le Caire, (Ghesireh palace) hier, 19°5. — Beau temps.

Ecole des Sciences Sociales et Politiques

DE LILLE

EXPLICATION DES ENCYCLIQUES DE LÉON XIII, PAR LE R. P. FRISTOT. — 7e LEÇON

Dans l'Encyclique Rerum novarum le Saint-Père établit contre les socialistes la légitimité de la propriété privée en l'appuyant : 1° sur la nature de l'homme; 2° sur le rôle social de la famille. Le premier argument a été étudié; le second doit l'être maintenant.
« La nature, dit Léon XIII, impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants. Elle va plus loin : comme les enfants reflètent la physionomie du père et sont une sorte de prolongement de sa personne, la nature lui inspire de se préoccuper de leur avenir et de leur créer un patrimoine qui les aide à se défendre, dans la périlleuse traversée de la vie, contre toutes les surprises de la mauvaise fortune, Mais ce patrimoine pourra-t-il le leur créer sans l'acquisition et la possession de biens permanents et productifs qu'il puisse leur transmettre par voie d'héritage ? »
C'est donc la famille, la propriété privée, qui doit pourvoir aux besoins des individus. Ce n'est pas, comme le veulent les socialistes, l'Etat, la propriété collective ; et cela, pour la raison bien simple que la société civile, étant postérieure à la société domestique, a été jugée par Dieu moins nécessaire à l'homme pour atteindre sa fin.
Toutefois le recours à l'Etat est admissible quand une famille n'a pas d'autres moyens de subsistance. Mais c'est alors un devoir de charité qui autorise l'Etat à suppléer à l'insuffisance des ressources créées par le travail et la prévoyance. Ce n'est pas l'application du principe que l'Etat est chargé de pourvoir aux besoins des individus.
La fausseté du socialisme ainsi démontrée, il est inutile de songer à lui comme remède aux maux de notre époque. Le véritable remède se trouve dans l'intervention de l'Eglise requérant le concours des gouvernements, des patrons, des ouvriers.
L'enseignement de l'Eglise est bien fait pour adoucir les misères des travailleurs et pour guérir leurs maux. Elle leur apprend que l'homme doit prendre en patience sa condition, parce qu'il est sur la terre dans un état de déchéance, et parce qu'il est impossible que tout le monde soit élevé au même niveau, les inégalités ayant été voulues par la nature elle-même.
L'Eglise combat ensuite l'antagonisme entre le capital et le travail en rappelant aux ouvriers et aux patrons les devoirs qu'ils ont à remplir les uns vis-à-vis des autres. A ce sujet, l'Encyclique contient un passage remarquable, que nous ne pouvons nous empêcher de citer : « L'ouvrier doit fournir intégralement le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité; il ne doit point léser son patron dans ses biens, ni dans sa personne; ses revendications mêmes doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de séditions; il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes.
Quant aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave, mais ils doivent respecter en lui la dignité de l'homme, relevée par celle du chrétien; il est honteux et inhumain d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre et de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras. Aux maîtres il revient également de veiller aux intérêts spirituels de l'ouvrier et au bien de son âme, de l'arracher à la séduction et aux sollicitations corruptrices qui viennent affaiblir en lui l'esprit de famille et les habitudes d'économie. Défense encore aux maîtres d'imposer à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge ou leur sexe. Mais, parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui lui convient. »
Voilà la doctrine de l'Eglise et il faut avouer qu'elle est bien consolante. D'ailleurs son amour et sa vénération pour la pauvreté, les institutions charitables qu'elle a fondées, la fraternité toute chrétienne qu'elle inspire, sont des remèdes aux maux que les théories perverses des socialistes excitent, bien plutôt qu'elles ne les apaisent.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette
7 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le peintre Krabansky nommé officier d'Académie. — Nous recevons de l'un de nos correspondants particuliers de Paris, une dépêche annonçant que M. Krabansky, artiste peintre, est nommé officier d'Académie.
Nous adressons à M. Krabansky nos sincères félicitations.

Une enquête sur le plan général d'alignement. — Une enquête est ouverte sur le projet de règlement des alignements des rues comprises entre les rues du Vieil-Abreuvoir, du Curé, du Pays, de la Fosse-aux-Chênes, de la Chapelle-Carette, de Blanchemaille, Saint-Vincent-*de-Paul, la ligne du Chemin de fer du Nord, les rues du* Grand-Chemin et Saint-Georges.
Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie pendant quinze jours, du 21 janvier courant jusqu'au 4 février prochain inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.
A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la Mairie, pendant trois jours les 5, 6 et 7 février, de 3 à 4 heures du soir, les observations qui pourraient être faites sur le dit projet.

Société Française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. — *Comité des Dames de Roubaix.* — Nous avons dit que Mme Constantin Descat, présidente du comité des Dames de Roubaix, a reçu de M. Hagard, président de la Société des anciens sous-officiers Français de Roubaix, la somme de cinq cents francs, produit complémentaire de la tombola organisée *par cette société au profit des soldats malades ou blessés* de l'expédition de Madagascar. Cette somme a été immédiatement envoyée à M. le colonel Robert, secrétaire général de la Société Française de secours aux blessés militaires à Paris.
Sommes reçues par le Comité pour les soldats malades et rapatriés de Madagascar : Quête faite dans une réunion intime chez M. Mingre (remis par MM. Ferret, rue de Lisly), 7 fr. 30 ; Société des Carabiniers d'Hem, 7 fr. 34; quête faite dans une réunion intime chez M. Etienne Gauthier (remis par le *Journal de Roubaix*), 7 fr.

Une grève rue de Bavai. — Une trentaine d'ouvriers et ouvrières de la lithographie de M. Wiesenthal, rue de Bavai, n'ont pas repris le travail, lundi après-midi. L'un d'eux a déclaré que plusieurs de ses camarades d'atelier étant rentrés dix minutes en retard le matin, le patron leur aurait manifesté l'intention de leur diminuer une heure de travail; ce serait pour ce motif qu'ils auraient quitté le travail.
M. Wiesenthal a dit à l'un de nos reporters qu'il ignore la raison pour laquelle les ouvriers ne se sont pas présentés à la rentrée d'une heure.

Dans son dernier numéro, l'*Egalité* rapporte qu'un accident grave s'est produit au tissage Richard Desrousseaux, au chemin de la Makellerie.
Un ouvrier tisserand aurait reçu, en pleine poitrine, une navette lancée par le métier; il serait tombé sur le coup et aurait ensuite été transporté à Courtrai (Belgique), où il serait mort.
Les ouvriers de l'établissement ayant voulu faire une quête pour la veuve et les trois enfants, les patrons s'y seraient opposés.
Un de nos collaborateurs s'est rendu à l'établissement Desrousseaux où on a affirmé que l'ouvrier n'est pas mort; que la blessure reçue ne provient pas de la navette, mais du coup que l'ouvrier s'est donné en tombant la tête sur le métier, après avoir été atteint par la navette qui, elle, ne lui a fait aucun mal et l'a surpris seulement, ce qui occasionna sa chûte.
Le directeur du tissage a, en effet, défendu qu'une quête fut faite dans l'établissement, mais, le soir, il a remis à un camarade du blessé une certaine somme, de la part des patrons.

Un commencement d'incendie. — Dans la soirée de samedi, vers dix heures, M. Catteau, veilleur de nuit à l'usine de la Société électrique du Nord, rue Deregnaucourt, s'apercevait qu'un incendie venait de se déclarer dans le manteau de la cheminée de la forge.
Le veilleur, aidé des voisins, parvint à étouffer rapidement ce commencement d'incendie qu'on attribue à une étincelle enlevée dans la cheminée ou au surchauffement d'un tablier.
Les dégâts, non couverts par une assurance, s'élèvent à quelques centaines de francs.

Une arrestation pour cris séditieux. — Dans la soirée de dimanche, un rattacheur, Rigobert Potteau, âgé de 33 ans, qui était ivre, a été arrêté, rue des Longues-Haies, à quelques pas de son domicile, alors qu'il chantait : « Vive la sociale, ma mère, vive la sociale, tous les agents sont des canailles !... » Les agents de service dans le quartier l'ayant entendu l'ont conduit au dépôt du 3e arrondissement.

La « Bouchée de Pain » et le « Refuge de Nuit ». — Dans la journée de lundi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 625 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 1332 soupes aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 29 lits ont été occupés.

Cours de peinture et de dessin. (*Voir à la 4e page*) 41330

Croix. — *Un vol important de volailles.* — Dans *l'avant-dernière nuit, des rodeurs ont pénétré, en passant* par le verger de Baudringhien, dans la campagne de M. Alfred Welcomme, située rue de Bapaume, à la Croix-Blanche, et ont dévalisé complètement le poulailler. Onze pigeons et 14 poules rares ont été volés.
Dans le parc, on a relevé des traces de pas de plusieurs individus.
— *Tentative de vol à la vrille.* — Des malfaiteurs ont tenté de pénétrer dans la nuit de dimanche à lundi chez M. Alphonse Jovenaux, cabaretier, rue Mirabeau. Deux trous de vrille ont été faits à la porte du cabaret, à hauteur de la serrure. Les rôdeurs ont fait tomber la clef qui se trouvait dans la serrure, et l'ont enlevée.
Dans la journée de dimanche, un individu assez mal vêtu, est venu offrir des savons à Mme Jovenaux. On croit qu'il n'est pas étranger à cette tentative.

— *Saisie de fraude.* — Les employés des contributions indirectes, accompagnés de M. Seguin, commissaire de police, ont fait une perquisition chez Mme Carrette, demeurant au Petit-Wasquehal, pour y rechercher des objets de fraude.
Ces agents ont trouvé, dissimulés dans des coins de la maison, neuf paquets de tabac, plusieurs grandes boîtes d'allumettes-bougies et des cigares, le tout de provenance belge.
Procès-verbal a été dressé contre Mme Carrette.

Wasquehal. — *Le nouveau chef de la Fanfare.* — C'est M. Carbonnelle, chef de la musique du Centre, de Lille, et soliste de la musique du 43e de ligne, qui a été nommé chef de la Fanfare de Wasquehal, en remplacement de M. Vanhems, démissionnaire.
— *Une réunion des membres du « Ralliement. »* — Les membres de la société d'anciens militaires *Le Ralliement*, de Wasquehal, se sont réunis, en leur local chez M. Lejeune-Mulliez, café du *Beau Passage*, dimanche, à six heures et demie du soir. *Presque tous les membres assistaient* à cette réunion.
Après avoir rendu compte des diverses questions portées à l'ordre du jour, il a été procédé à l'inscription d'une dizaine de nouveaux adhérents. Ce qui porte actuellement à 43 le nombre des sociétaires.

Lannoy. — *La conférence sur Madagascar.* — La conférence de M. Lefebvre pour la première réunion des Anciens élèves, sous la présidence de M. Bettremieux, maire, assisté de M. Minet, inspecteur de Roubaix, a obtenu un vif succès.
La dernière partie de la causerie, rendant hommage aux belles qualités de nos soldats pendant la dernière campagne a été applaudie. Le conférencier a rappelé la fin glorieuse d'un enfant de Lannoy, élève de l'école, mort à Madagascar. Des projections lumineuses ont terminé la conférence.

Toufflers. — *Une conférence.* — Une conférence vient d'être donnée à l'école de garçons, de Toufflers, par *M. V.* Bertrand, directeur à Tourcoing.
M. Minet, inspecteur primaire, M. le Maire, les conseillers municipaux et quelques notabilités assistaient à cette conférence.
M. Bertrand a décrit le pays annexé : il a retracé les principaux événements de 1870; il a donné la description intéressante de l'horloge de la cathédrale de Strasbourg et a montré l'attachement continu des Alsaciens-Lorrains pour la France.
— *Société amicale des anciens élèves.* — Une réunion générale des anciens élèves, a eu lieu à l'école des garçons, dimanche, pour constituer une association amicale des anciens élèves et élire le président et les membres du bureau. Les statuts de la société ont été adoptés à l'unanimité et le bureau a été ainsi constitué.
Président d'honneur : M. le Maire; vice-président d'honneur : M. Dusauchoy ; président : M. Tricoit Sévère; vice-président : M. Deireux Prosper; secrétaire : M. Lecocq Léon ; secrétaire-adjoint : M. Agache Albert ; trésorier : M. Dubar Alfred ; trésorier-adjoint : M. Leclercq Camille; autres membres de la commission : MM Deroubaix Jules, Bayart Henri, Loridan Jules et Lefebvre Léon.
Après avoir inscrit les adhésions, l'assemblée s'est séparée à une heure. Elle a décidé de se réunir dimanche prochain, à 11 heures 1/2, pour l'installation de la commission et les nouvelles admissions dans la société.

Willems. — *Un troupeau de moutons belges saisi.* — Lundi, vers midi, le brigadier Léon Prevot et le préposé Désiré Lefebvre, de service à la ferme Spriet, apercevaient, venant de Belgique, un troupeau de moutons, conduit par un berger.
Quelques moments après, les douaniers furent assez surpris de voir un autre pasteur conduire le troupeau; ils l'interrogèrent et il déclara se nommer Martin Van Hevrewegue, âgé de 33 ans, au service de M. Louis Pottier, marchand de moutons à Willems; il prétendit d'abord venir de France et montra à l'appui un acquit de passage.
Mais, bientôt, pressé de questions, le berger finit par avouer la vérité et par dire que le troupeau venait de Templeuve, d'un marchand, M. Cyrille Minet. Les 125 moutons ont été saisis; ils sont estimés 5.000 francs.

La maison Gaveau informe les personnes désireuses de faire l'acquisition de ses instruments qu'il n'est *jamais* accordé d'escompte supérieur à 25 0/0 sur le prix marqué des pianos neufs pris à Paris ou au dépôt régional, 7 ter, rue de Roubaix, à Lille. Les pianos *complètement remis à neuf* après avoir fait quelque temps de location à Paris ou dans les stations balnéaires, *bénéficient seuls* d'un escompte supérieur à 25 0/0. Afin d'éviter les fraudes et pour établir une distinction entre ces 2 catégories, les pianos neufs seront munis d'un certificat spécial. 92685-40065

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3.40** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —
A ROUBAIX
Rue du Bois, 13;
Rue de l'Industrie, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 135;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;
Rue de l'Epeule, 183;
Rue de Tourcoing, 133;
Rue du Tilleul, 123;
Boulevard de Strasbourg, 134;
Rue Corneille, 7;
Rue du Collège, 71 bis;
Rue de la Halle, 9;
Rue Notre-Dame, 27;
Rue de Lille, 107;
Rue de la Chaussée, 1;
Rue Decrême, 37;
Rue Turgot, 68;
Rue du Lieutenant-Castelain, 1;
Place de la Gare, 12;
Grande-Rue, 38;
Rue du Fort, 36;
Rue de Béthune, 34.
A TOURCOING
Rue de l'Hôtel-de-Ville, ;
Rue de Gand, 91;
Rue du Tilleul, 16.
A CROIX
Rue du Progrès en face de la rue Thionville, Mavot.
Rue de la Gare chez Duvivier
A WATTRELOS
Salembier-Hollebecq, r. Carnot
A Lys-lez-Lannoy
Wallays, rue du Bois.
A LILLE
Rue Royale, 38, épic. Devernay
A BOULOGNE-SUR-MER
Rue de la Lampe, 33.
A CALAIS
Rue Lafayette, 68;
Rue des Boucheries,
A BERCK-SUR-MER
Gde epic. modele, pl. de l'Egl
A PARIS
Rue Vivienne, 26
Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87903

WATTRELOS

Un service religieux a été célébré lundi matin, par les soins de la famille, pour le repos de l'âme d'Emile Hespel, mort à Madagascar. M. Henri Pollet, maire de Wattrelos assistait à la cérémonie, ainsi que M. Henri Delcroix, conseiller d'arrondissement. On y a également remarqué des délégations de la Société des Anciens Combattants, et de l'Union Sociale et Patriotique.
Après la messe, un soldat roubaisien, revenu de Madagascar, M. Alfred Lesaffre, a prononcé les paroles suivantes :
« Cher camarade et ami,
» A l'occasion de la cérémonie qui nous réunit autour de ta mémoire, je viens en mon nom, et au nom de tous nos frères d'armes, te dire un dernier adieu,
Après avoir fait noblement ton devoir de fidèle soldat, tu as succombé en donnant ta vie pour la France dont nous étions allé défendre, à Madagascar, le glorieux drapeau. Ta mémoire est digne de l'hommage de tous les Français et la foule sympathique ici présente en est le plus éclatant témoignage.
» Ton dévouement aura aussi sa récompense dans cette vie meilleure où Dieu glorifie les sacrifices faits pour lui et pour les nobles causes.
» Cette sympathie dont tu es l'objet et cette douce espérance d'un bonheur éternel seront une consolation pour la famille qui te pleure et pour tes amis, et camarades dont je dépose sur ton cercueil l'affectueux souvenir.
» Adieu encore une fois, cher ami, au revoir dans l'éternité où tu es déjà, nous l'espérons, entré en possession de la récompense du sacrifice de ta vie fait pour la patrie ».

FEUILLETON DU 22 JANVIER 1896. — N° 174

LA PORTEUSE DE PAIN

PAR XAVIER DE MONTEPIN

TROISIÈME PARTIE

MAMAN LISON

LXIV

Aucune lettre, aucune dépêche, ne l'y avait précédé.
Il attendit.
A onze heures, rien n'était arrivé...
Le misérable, littéralement affolé d'angoisse, revint à Paris.
Mary se trouvait encore plus souffrante ce jour-là que de coutume.
La veille, elle avait craché le sang.
Une fièvre lente brûlait ses veines et l'accablait.
Son père, en rentrant à l'hôtel, fut douloureusement frappé de ce changement subit.
Il éprouva au cœur une souffrance aiguë et, même au milieu de ses préoccupations, cette pensée noire envahit son âme : Les médecins l'avaient-ils trompé ? — Mary pouvait-elle mourir si jeune ?
Les larmes lui montèrent aux yeux... — Pour ne pas les laisser couler il dut se faire violence.
A déjeuner il se plaignit d'une migraine, afin d'avoir un prétexte pour ne point manger.
Mary, de son côté, ne faisait preuve d'aucun appétit et l'abattement se peignait sur son visage.
— Chère mignonne, — lui demanda le millionnaire — tu souffres?
— Un peu, père... Mais ce ne sera rien.
— Je te trouve aujourd'hui l'air bien sombre.
— J'ai mal dormi, cette nuit.
— Tu avais la fièvre?
— Je le crois... — Des rêves effrayants ont troublé mon sommeil.
— Comme les miens... — pensa le millionnaire.
Il ajouta tout haut :
— J'espère bien que tu ne vas pas t'attrister pour des songes... — Ce serait folie...
— Ah! c'est qu'ils étaient terribles, ces songes !...
— De quelle nature?
— Oh! d'une *nature absurde*; *mais dans les rêves*, tu le sais bien, les choses les plus absurdes prennent un terrible cachet de réalité...
— Que voyais-tu donc?
— Toi.
— Que m'arrivait-il?
— Tu étais en prison... on t'accusait d'un crime...
Jacques Garaud tressaillit violemment, mais il eut assez d'empire sur lui-même pour cacher son trouble.
— D'un crime? — répéta-t-il avec un éclat de rire forcé. — Tu conviendras, mignonne, que c'est invraisemblable ! — Quel était ce crime?...
— Un meurtre... — Tout à coup le tableau changea...
— Comme dans une féerie, alors !!
— Au lieu d'une prison, — continua Mary, — je vis une grande salle où il y avait beaucoup de monde. — Tu étais là... — En face de toi se trouvaient des juges et un groupe de personnes qu'il me semblait connaître... — L'une de ces personnes ressemblait à mon fiancé Lucien... — Une autre avait les traits de la principale figure du tableau d'Etienne Castel représentant une arrestation... — Tous gesticulaient et parlaient en te désignant... — Leurs voix bourdonnaient à mes oreilles, mais je ne pouvais distinguer nettement les paroles prononcées par eux.
» Brusquement je te vis pâlir et chanceler, puis tout disparut sous un nuage sombre...
— Le rêve était fini?... — demanda le grand industriel d'une voix qu'il essayait de rendre moqueuse, mais qui n'était que rauque et tremblante.
— Pas encore... — répondit Mary. — La lumière revint, une lumière aussi terne, aussi triste, que l'aube d'un jour pluvieux... — Au milieu d'une flaque de sang je vis un corps étendu... — Père, tu vas comprendre mon épouvante et mon horreur... Ce corps n'avait plus de tête...
Paul Harmant se leva, comme mû par un ressort, porta les deux mains à son coup et recula tout effaré.
— Oh ! tais-toi... tais-toi !... — fit-il avec un cri de colère. — Pourquoi viens-tu me raconter ces divagations effroyables?
— Père, tu as voulu *connaître mon rêve*... Tu m'as questionnée... J'ai répondu... — Ah! quelle nuit j'ai passée...
— Tais-toi! tais-toi !... — répéta le misérable. — Tais-toi! je le veux... je l'ordonne!
— Je n'ajouterai pas un mot... mais, à l'impression produite sur toi par ce songe insensé, juge de ce que j'ai dû souffrir...
Paul Harmant courba la tête.
En écoutant, haletant, éperdu, le récit de sa fille, il y trouvait une étrange, une incompréhensible coïncidence avec le rêve qu'il avait fait lui-même, et la fièvre qui brulait les veines de Mary s'allumait dans les siennes.
Il s'approcha de la jeune malade et l'embrassa longuement.
— Tu sors? — lui demanda-t-elle.
— Non... — Je vais dans mon cabinet de travail...
— Oh ! tant mieux, père...
— Pourquoi tant mieux?
— Tu ne peux te figurer combien j'aurais peur aujourd'hui, si je restais seule à l'hôtel...
Paul Harmant ne répondit pas et quitta la salle à manger.
Après avoir refermé sur lui la porte du cabinet de travail il se laissa tomber sur un fauteuil, et le visage bouleversé, le regard vague, il se plongea dans une rêverie profonde et sombre.

***

En quittant le *Rendez-vous des boulangers*, tandis que tous ceux qui l'aimaient protégeaient sa fuite, Jeanne à moitié folle avait marché, ou plutôt couru, droit devant elle, au hasard.
Elle ne pensait pas.
Il lui semblait qu'une sorte de brouillard remplissait son cerveau.
Les cris d'Ovide Soliveau, ses divagations, ses menaces, les paroles des agents, les murmures des compagnons irrités, bruissaient encore à ses oreilles.
Elle gagna les quais et les suivit dans la direction de Passy.
En arrivant, épuisée de fatigue, hors d'haleine, à l'esplanade des Invalides, la porteuse de pain se laissa tomber sur un banc et promena autour d'elle un long regard craintif.

LXV

La pauvre Jeanne tremblait de voir apparaître soudainement à ses côtés les deux hommes qui avaient prononcé son nom et voulu l'arrêter.
Au bout de quelques secondes, voyant qu'elle n'était point poursuivie, elle se sentit plus calme, il lui redevint possible de réfléchir.
Sa première pensée fut pour Lucie, pour sa fille.
Ne pourrait-elle donc plus la revoir?
Dieu ne lui aurait-il permis de retrouver un de ses deux enfants, que pour lui donner l'immense douleur d'en être séparée de nouveau.
La porteuse de pain eut un moment de découragement absolu, de désespoir sans bornes.
— Tout est fini pour moi ! — se dit-elle. — On sait que je suis à Paris... On saura bien vite où je travaillais... On connaîtra ma demeure .. — Les policiers vont se mettre à ma recherche, et si je ne veux pas rentrer dans une maison centrale je ne dois pas retourner au quai Bourbon... — Je vais être obligée de me cacher de nouveau, de fuir encore, de m'éloigner de mon enfant. Ma vie sera toujours maudite !
Jeanne avait laissé tomber sa tête sur sa poitrine.
Elle la releva brusquement.
— Mais Jacques Garaud est vivant, cet homme l'a dit... — murmura-t-elle tout à coup. — Jacques Garaud se dissimule sous le nom de Paul Harmant... — Cet homme ne mentait pas... — A cette heure il est certainement arrêté .. — Il parlera... il nommera son complice... — Alors on saura que j'ai été condamnée injustement, et je pourrai rester libre... revoir ma fille... ma Lucie bien-aimée... — Oui, mais si Jacques Garaud, averti à temps, trouvait moyen d'échapper à la justice par la fuite!... — Si ce misérable, qui a voulu me tuer il y a quelques jours, et qui voulait aujourd'hui m'enivrer pour me contraindre à me dénoncer moi-même, n'était pas arrêté, ou s'il rétractait ce qu'il a dit, où trouverais-je des preuves, moi?... J'aurais beau crier : — *C'est Jacques Garaud!* — Il répondrait. — *Je suis Paul Harmant!...* — Et ce n'est pas moi, moi l'évadée de Clermont, qu'on croirait ! — C'est lui, l'homme important, lui, le millionnaire !... — Mon Dieu, prenez pitié de moi !... — Conseillez-moi !... — Guidez-moi !...
Et Jeanne se mit à pleurer.
Deux sergents de ville l'observaient de loin depuis un instant.
Son attitude brisée, ses gestes de désespoir, les intriguèrent.
Ils s'approchèrent d'elle doucement, sans attirer son attention, et l'un d'eux lui posa la main sur l'épaule.
Jeanne tressaillit, leva les yeux, reconnut l'uniforme des gardiens de la paix et se mit à trembler.
— Qu'avez-vous, ma brave femme? Etes-vous malade? — demanda celui qui venait de lui causer une si grande frayeur.
A la manière dont ces mots furent prononcés, Jeanne devina qu'on ne savait qui elle était et qu'on ne lui voulait point de mal, mais elle comprit en même temps qu'il fallait répondre sans hésiter, sous peine d'attirer des soupçons sur elle.
Aussi s'empressa-t-elle de répliquer :
— J'ai un chagrin, monsieur... un grand chagrin.
— Eh bien, ma brave femme, il faut rentrer chez vous.
— Oui, monsieur.
— Marchez, faites du mouvement... Cela vous distraira. Cela vous fera du bien...
— Oui, monsieur.
Jeanne quitta le banc sur lequel elle était assise et se remit à marcher.
Le pont des Invalides était devant elle.
Elle le prit, se trouva dans les Champs-Elysées qu'elle remonta jusqu'à l'Arc-de-Triomphe, suivit machinalement l'avenue du Bois-de-Boulogne et s'engagea dans le bois.
La nuit venait.
La porteuse de pain se laissa tomber sur le gazon, sous les arbres, et donna de nouveau un libre cours à ses pleurs.
Cette fuite lui remettait en mémoire ce qui s'était passé vingt et une années auparavant, quand, tenant par la main son petit Georges, elle s'éloignait, à travers les ténèbres, de l'usine d'Alfortville en feu.
Elle revit les gendarmes qui l'arrêtaient dans le jardin du presbytère de Chevry. — Elle revit la cour d'assises, — la Salpêtrière, — la maison centrale, et sa seconde fuite, sous la neige.
Prise de vertige alors, Jeanne s'évanouit.
Lorsqu'elle se ranima, la nuit était profonde.
Elle se leva.
— Dans ce bois il doit y avoir des gardes... — se dit-elle. — On pourrait me demander d'où je viens, où je vais... Il faut en sortir...
Elle prit un sentier qui la conduisit à une allée bordée de grands arbres.
Sans savoir où aboutissait cette allée, elle la suivit; mais d'autres avenues se greffaient sur celle là et, après avoir marché toute la nuit, elle se trouvait sur la lisière de la plaine de Longchamp quand arriva l'aube du jour.
Alors elle côtoya la Seine dans la direction du pont de Neuilly.
Ses forces l'abandonnaient; — elle ressentait les premières atteintes de la faim.
Outre les deux cents francs en or remis par la patronne du *Rendez-vous des boulangers*, Jeanne avait dans sa poche une dizaine de francs en menue monnaie.
Quand elle arriva au pont de Neuilly, les boutiques s'ouvraient.
Elle entra chez un marchand de vin, se fit servir un peu de viande froide et de pain, mangea lentement et resta longtemps assise, jetant un regard sombre à l'eau qui coulait devant elle.
La porteuse de pain, absorbée dans sa pensée, ne vit point Paul Harmant se rendant à son usine, pas plus qu'elle ne le vit retourner à Paris.
Elle ne pouvait détourner ses yeux de cette eau transparente qui passait sans cesse avec un petit murmure doux et monotone et semblait l'appeler.

(*A suivre*) XAVIER DE MONTÉPIN.